

61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

**Proposition d'attribution d'une subvention à l'Euro-
Institut pour la mise en œuvre du projet INTERREG VA
Rhin Supérieur "Mise en place d'un secrétariat
permanent du Conseil Rhéna"**

CP/2019/344

Service chef de file :

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à l'Euro-Institut pour la mise en œuvre du projet INTERREG VA "Mise en place d'un secrétariat permanent au Conseil Rhéna" porté par le Landtag du Bade Wurtemberg. Ce projet transfrontalier, cofinancé à 60% par des crédits européens (FEDER) dans le cadre du programme INTERREG VA Rhin Supérieur, vise notamment à optimiser le fonctionnement de cette instance de coopération transfrontalière actuellement dépourvue de personnel, par la création et le financement d'un poste permanent de secrétaire.

Le Conseil Rhéna est l'instance de coopération institutionnelle du Rhin Supérieur créée en 1997, où siègent les élus des collectivités locales françaises – dont les deux Conseils Départementaux alsaciens -, allemandes et suisses.

A la différence de la Conférence du Rhin Supérieur qui relève des trois États respectifs, avec la Préfecture comme chef de file côté français, le Conseil Rhéna est un lieu d'échange et de débat privilégié pour les élus permettant de défendre des points de vue indépendamment de la position nationale (ou fédérale pour l'Allemagne et la Suisse).

La logistique du Conseil Rhéna, dont la présidence alterne annuellement, est portée par l'administration qui a la présidence, puisque cette instance ne dispose ni de personnel ni de locaux ni de budget.

Le fonctionnement de cette instance peut être sensiblement amélioré, en termes de continuité du travail, de coordination avec les autres instances de coopération et de visibilité par le développement d'actions de communication, et ce au bénéfice de l'ensemble des collectivités membres.

Porté par le Landtag du Bade Wurtemberg, le projet INTERREG « *Mise en place d'un secrétariat permanent du Conseil Rhéna* » a pour objet la création d'un poste de secrétariat permanent basé à Kehl, au sein du pôle abritant les autres instances de coopération du Rhin Supérieur, dont l'Euro-Institut et l'Infobest Kehl-Strasbourg.

Pour des raisons pratiques et de proximité, il est proposé que l'Euro-Institut porte le poste et bénéficie à ce titre des contributions des partenaires.

Les principales activités et missions du secrétariat permanent seront les suivantes :

- Gestion des relations publiques et communication (actualisation et développement du site internet du Conseil Rhénan, organisation d'événements presse) ;
- Soutien à l'organisation et à la préparation des réunions des Commissions, du Bureau et de la Plénière du Conseil Rhénan ;
- Appui à la rédaction des résolutions, suivi de leur diffusion et de leur impact ;
- Rédaction et diffusion des relevés de réunions, rédaction de courriers et traduction de documents.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin est sollicité pour une participation financière à hauteur de 8 625 € (soit 2 875 €/an pendant trois ans à partir de 2019), aux côtés des autres membres du Conseil Rhénan (dont le Conseil Départemental du Haut-Rhin sollicité pour le même montant).

Le programme INTERREG permet un co-financement à hauteur de 60% du montant du projet établi à 255 000 € (cf. plan de financement du projet en annexe).

Pour la collectivité départementale, le soutien financier à ce projet comporte les enjeux suivants en matière de coopération transfrontalière :

- dans la perspective de Collectivité Européenne d'Alsace, il s'agirait de renforcer l'instance d'échange et de coopération institutionnelle qui porte la voix des collectivités dans le Rhin Supérieur,
- du point de vue technique, la création d'un poste va permettre de fluidifier le travail de coordination entre les services des différents partenaires, avec des séances Plénières préparées de façon optimale,
- une visibilité accrue du travail de cette instance par le renforcement des actions de communication bénéficiera également au Conseil Départemental, puis à la Collectivité Européenne d'Alsace, avec la multiplication des conférences et articles de presse au travers desquels elle pourra s'afficher.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé à la Commission Permanente du Conseil Départemental d'attribuer à l'Euro-Institut, une subvention de totale 8 625 € pour la période 2019-2021 (soit 2 875 €/an), au titre du cofinancement du projet INTERREG « *Mise en place d'un secrétariat permanent du Conseil Rhénan* » porté par le Landtag du Bade-Wurtemberg.

La présente intervention du Département entre dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales au sens des dispositions de l'article L1115-1 du Code général des collectivités territoriales.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 16 septembre 2019, s'est prononcée favorablement sur cette proposition.

Les crédits de paiement nécessaires seraient imputés sur l'autorisation de programme « CONSEILRHE 2019-1 », dont la situation est donnée ci-après :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
CONSEILRHE 2019-1	CONSEIL RHENAN	8 625 €	8 625 €	8 625 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- *d'attribuer une subvention totale de 8 625 € pour la période 2019-2021 (soit 2 875 €/an) à l'Euro-Institut, au titre du cofinancement du projet INTERREG V Rhin Supérieur "Mise en place d'un secrétariat permanent du Conseil Rhénan" porté par le Landtag du Bad Wurtemberg,*
- *d'approuver les termes du projet de convention financière afférent, annexé à la présente délibération,*
- *d'autoriser son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY